



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/165 ✓
S/21189
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 72, 143 et 146 de la
liste préliminaire*
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LA PREPARATION DES SOCIETES A
VIVRE DANS LA PAIX
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT
INTERNATIONAL
RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-TROISIEME
SESSION

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 12 mars 1990, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message qui vous est adressé par
S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République
d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message
comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146
de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Noor Ahmad NOOR

* A/45/50.

ANNEXE

Message daté du 8 mars 1990, adressé au Secrétaire général par le
Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

Violant tous ses engagements et foulant aux pieds toutes les normes morales et politiques, le Gouvernement pakistanais vient de commettre un nouveau crime monstrueux dans notre pays en tramant et organisant, par l'intermédiaire de son agent Shanawas Tanai et en collusion avec Gulbuddin Hekmatyar, un coup d'Etat qui, s'il a échoué, n'en a pas moins été sanglant. Il est tout à fait évident que le Gouvernement pakistanais a joué un rôle de premier plan dans cette affaire; le Gouvernement de la République d'Afghanistan est en possession de documents et autres éléments irréfutables pour le prouver. Se rendant compte que leur complot avait échoué, les criminels se sont enfuis au Pakistan dans un avion des forces armées de la République d'Afghanistan en emportant une somme considérable qui appartient à l'Etat. Nous avons des informations dignes de foi établissant qu'il avait été convenu d'avance entre les conspirateurs et les autorités pakistanaises qu'en cas d'échec ils seraient admis sur le territoire pakistanais.

Je tiens à souligner que ce complot a été mis à exécution alors que se fait jour une possibilité réelle de solution politique aux problèmes concernant l'Afghanistan et que les conditions sont favorables, alors que l'espoir d'instaurer la paix et la tranquillité dans notre pays grandit. Cette manœuvre du Gouvernement pakistanais, qui a ainsi utilisé ses dernières ressources militaires dans notre pays, s'est soldée par une défaite ignominieuse, suscitant la haine et l'indignation les plus profondes parmi la population. Ce coup d'Etat manqué a entraîné, pour notre pays, de lourdes pertes de vies humaines et des dégâts matériels considérables.

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan considère cette tentative sanglante comme une ingérence flagrante dans nos affaires intérieures et une agression contre notre pays, dans le droit fil de la politique de violation des Accords de Genève et de sabotage du rétablissement de la paix dans notre pays, systématiquement suivie par le Pakistan. Le Gouvernement afghan estime qu'il a le droit absolu d'exiger du Gouvernement pakistanais, sur la base des normes admises du droit international, le rapatriement des criminels pour qu'ils soient traduits en justice et le retour de l'argent et des biens appartenant à l'Etat qu'ils ont emportés.

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan considère que le complot criminel pakistanais est en contradiction absolue avec les efforts que vous déployez pour trouver une solution politique aux problèmes de l'Afghanistan. Nous espérons qu'en tant qu'ami du peuple afghan et défenseur de la paix dans notre pays, en vertu de votre mandat aux termes des Accords de Genève et de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, vous ferez comprendre au Gouvernement pakistanais qu'il doit mettre fin immédiatement et totalement à toute ingérence dans nos affaires intérieures et à toute agression contre notre pays et cesser de saboter la réalisation d'un accord entre Afghans.

Nous aimerions préciser que le départ du criminel Shanawas Tanai facilite la réconciliation et la solution politique. La présence de cet individu au poste de ministre de la défense et sa collusion avec l'extrémiste Gulbuddin constituaient un obstacle majeur à la conclusion d'un accord politique. Le processus d'instauration de la paix et de la démocratie en Afghanistan est irréversible et le Gouvernement de la République d'Afghanistan est résolu à intensifier ses efforts en vue de parvenir à une solution politique sur la base de la réconciliation nationale, avec le plein appui du peuple afghan.